

Qualité des eaux de baignade

Le mot des présidents :

Malgré des niveaux d'eau qui baissent et des rivières qui commencent à souffrir du manque d'eau, nous pouvons nous féliciter du maintien d'une bonne qualité globale des eaux de baignade cet été encore, en dehors des dégradations ponctuelles liées aux orages sur deux ou trois plages sensibles du bassin versant.

Les analyses fréquentes (1 à 3 prélèvements/plage chaque semaine) et les fermetures préventives en cas de pluies permettent une baignade en toute confiance sur les plages contrôlées.

Notre vigilance sur la qualité baignade ne nous fait pas oublier notre rôle de veille sur les espèces et la biodiversité de nos rivières. Ainsi, les équipes se mobilisent aux côtés de la fédération de pêche de l'Ardèche pour tenter de limiter une épidémie qui menace les écrevisses à pattes blanches sur la vallée du Roubreau (cf. encadré ci-dessous).

Alain GIBERT, Président du Syndicat des rivières Beaume et Drobie.
Gérard GSEGNER, Président du Syndicat de rivière Chassezac
Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire et de la Commission Locale de l'Eau.

Menace sur l'Ecrevisse à pattes blanches

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce exigeante, sa présence dans encore quelques une de nos rivières atteste de leur très bonne qualité.

Une mortalité massive de ces écrevisses a été constatée depuis fin juin sur le ruisseau de Joannas et le secteur du Roubreau. Il s'agit de la peste de l'écrevisse (aphanomyxose), liée à un champignon sans danger pour l'homme ou pour les écrevisses dites "américaines", mais qui décime les écrevisses autochtones. Le champignon se propage par les écrevisses porteuses mais aussi par contact avec notre matériel dans l'eau (bottes, épaisse, maillot de bain...). Des dispositifs sanitaires ont été installés pour éviter la remontée des écrevisses contaminées.

*****You aussi, contribuez à limiter la propagation de l'épidémie : évitez tout contact avec l'eau de la rivière sur le Roubreau et ses affluents (secteur de Rocles, Joannas, Tauriers et Sanilhac).*****

PLUS D'INFO

Tous les résultats d'analyse des eaux de baignade :
<http://baignades.sante.gouv.fr>
+ affichage en mairie et sur les sites de baignade concernés

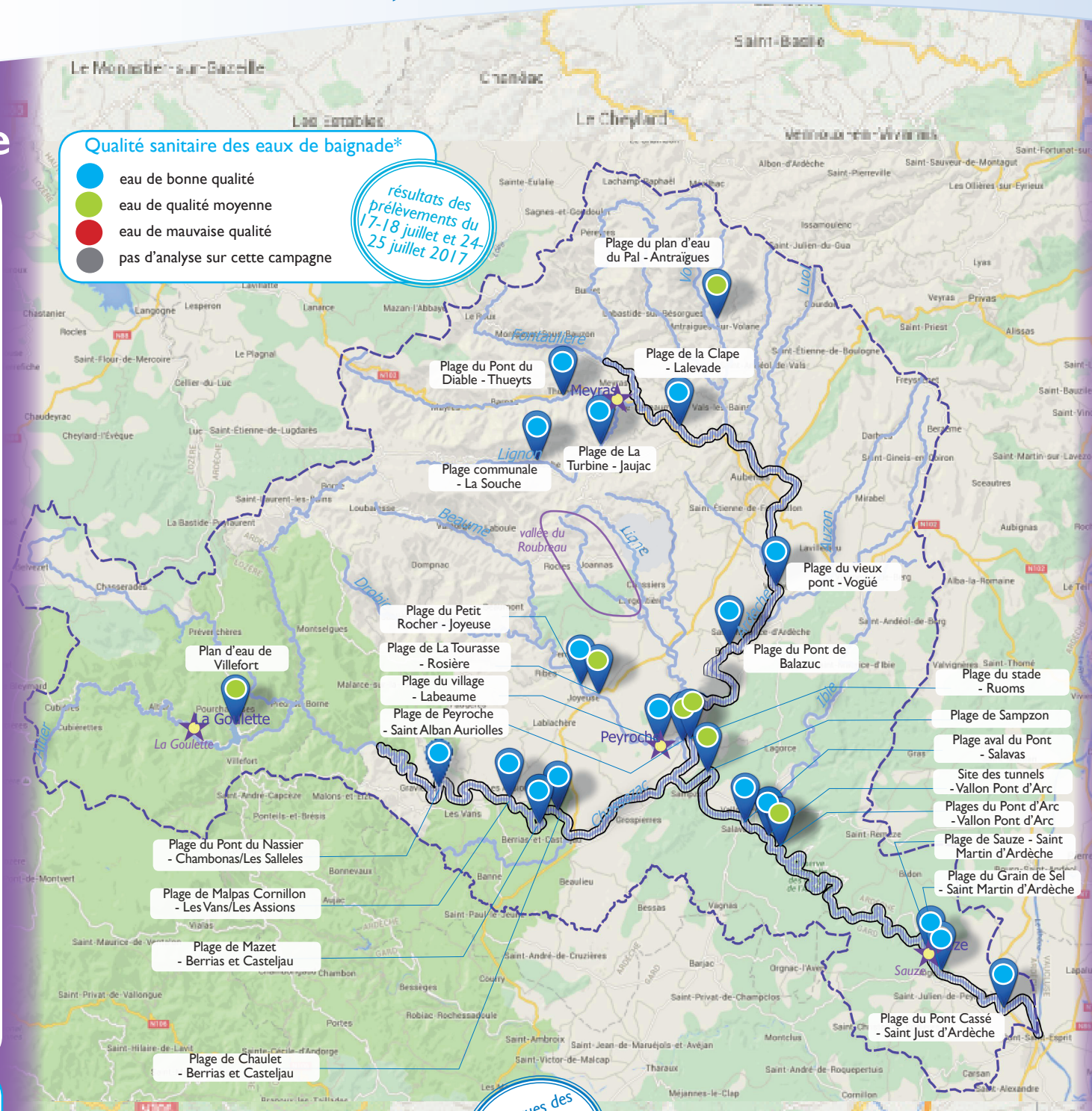
Eaux contrôlées, baignades surveillées, sites aménagés :

découvrez le réseau des 25 plages du bassin versant de l'Ardèche !

Qualité sanitaire des eaux de baignade*

- eau de bonne qualité
- eau de qualité moyenne
- eau de mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

résultats des
prélèvements du
17-18 juillet et 24-25 juillet 2017



Evolution des niveaux d'eau

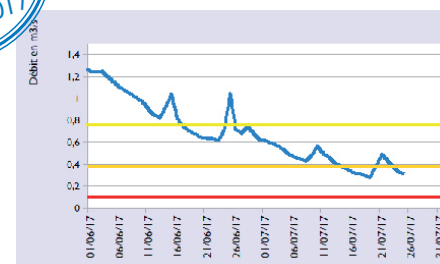
seuils de l'arrêt cadre sécheresse :

- vigilance
- alerte → niveau atteint depuis le 21 juin sur les cours d'eau non soutenus de l'Ardèche et du Gard !
- alerte renforcée
- crise

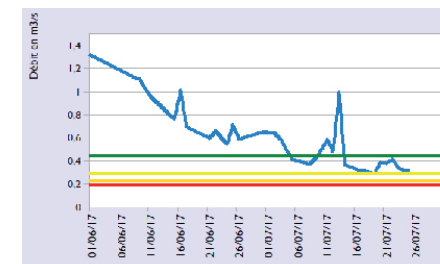
- ▨ portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage
- ★ stations de référence pour la mesure des débits en rivière

graphiques des
débits mesurés
depuis le
1^{er} juin 2017

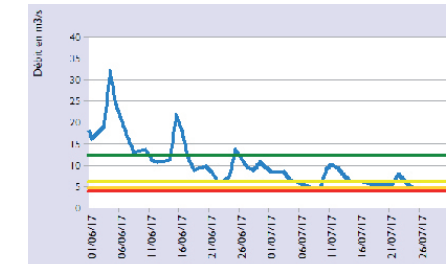
L'Ardèche non soutenue - station de Meyras
(station de référence - arrêts sécheresse Ardèche)



L'Altier - station de la Goulette
(station de référence - arrêts sécheresse Lozère)



L'Ardèche soutenue - station de Sauze



Quantité et niveaux d'eau

Poursuite de l'été entre orages et baisse des débits

Après un mois de juin très chaud qui a entraîné une forte baisse des débits, une légère diminution des températures ces derniers jours et les orages réguliers permettent de recharger ponctuellement les rivières.

La tendance reste tout de même à la baisse et les territoires ne bénéficiant pas du soutien d'étiage sont toujours classés en alerte sécheresse avec des mesures de restriction des usages (hors département de la Lozère, classé en vigilance).

Le passage en arrêté ALERTE RENFORCEE sur les cours d'eau non soutenus pourrait même être pris par la Préfecture de l'Ardèche dans la semaine qui vient.

Sur la rivière Ardèche à l'aval de la Fontaulière et sur le Chassezac aval, le soutien d'étiage se poursuit, permettant de compenser en partie les prélèvements et de maintenir les débits au dessus du seuil d'alerte.

ALERTE SECHERESSE

rappel des mesures de restriction
(pour l'eau domestique)

Interdiction de laver sa voiture personnelle hors des stations professionnelles

Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 9h et 20h
Eviter d'arroser les potagers aux heures les plus chaudes de la journée

Interdiction de remplir les plans d'eau et piscines privées
Le premier remplissage des piscines nouvellement construites et le remplissage complémentaire sont autorisés de 20h à 9h

Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 9h et 20h

Interdiction de nettoyer les voiries
Sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par les balayuses laveuses automatiques

Fermeture des fontaines publiques

Interdiction des prélèvements dans les rivières et nappes d'accompagnement pour le lavage des voitures et le remplissage des piscines
Fermeture des canaux d'agrément

Pour nos rivières et pour nos robinets :
respectons tous les restrictions et adoptons des pratiques économes en eau !



PLUS D'INFO

Tous les arrêtés sécheresse et mesures de restrictions éventuelles pour chaque usage de l'eau :
<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>
www.ardeche.gouv.fr - www.lozere.gouv.fr - www.gard.gouv.fr

* résultats des analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de Santé) sur les sites de baignade déclarés et gérés par les collectivités publiques du bassin versant de l'Ardèche.

Classements présentés conformément à la Directive européenne n°2006/71/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli. Affichage du résultat le plus déclassant.